9234 - On lui a confié quelque chose dans la mosquée sacrée et on ne lui a pas réclamé, que doit-il faire ?

question

Un pèlerin lui a confié un tapis dans la mosquée de La Mecque et lui a dit qu'il allait procéder à la circumambulation et revenir et le dépositaire a attendu du zuhr (1ère prière de l'après midi) jusqu'à isha (prière du crépuscule) sans que le pèlerin ne revienne. Que doit-il faire ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Nous avons soumis la question à son éminence Cheikh Muhammad Ibn Salih al-Outhaymine (Puisse Allah le préserver). Voici sa réponse : Il doit l'offrir en aumône

-Question

Ne s'agit-il pas d'un objet perdu retrouvé dans le périmètre sacré ?

-Réponse

L'objet appartient à une personne déterminée mais on ne la connaît pas. Aussi peut-on l'offrir en aumône. Ce n'est pas comme les objets perdus retrouvés dans le périmètre sacré. Car l'objet perdu est celui dont on ne connaît pas le propriétaire. Allah le sait mieux.